

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juillet 2024

DATE DE CONVOCATION 24/06/2024 DATE D'AFFICHAGE 5/07/2024	L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mazé en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT. <u>Étaient présents</u> : Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Jean-François GOULU, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAUDEAU, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Vincent DUPÉ, Jérôme DOISNEAU, Mmes Myriam BIZET, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, M. Guillaume MOUGEL, Mmes Caroline BERETTI, Pauline THIBault, soit 27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres. <u>Etaient excusés</u> : MM. Sébastien BOURDIN, Claude HUET, Eric PORCHER. <u>Etaient absents</u> : Mme Elise THEVENOU, M. Marc-Olivier FOURCHER. Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance. Le Conseil Municipal désigne Mme Lucienne DUPUY en qualité de secrétaire de séance. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom : <table><tr><td>Mandants</td><td>Mandataires</td><td rowspan="3">29 votants</td></tr><tr><td>M. Claude HUET</td><td>M. Erwan GARREC</td></tr><tr><td>M. Eric PORCHER</td><td>M. Francis CHAMPION</td></tr></table> Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 à l'unanimité. D2024-54 – Patrimoine urbain et Paysager – Dénomination de voies Rapporteur : Francis CHAMPION Le Conseil Municipal, Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences du Conseil Municipal, Vu l'avis favorable de la commission aménagement et patrimoine du 12 juin 2024, Vu le rapport de M. CHAMPION, Considérant que les propositions de modifications sont nécessaires pour clarifier la situation,	Mandants	Mandataires	29 votants	M. Claude HUET	M. Erwan GARREC	M. Eric PORCHER	M. Francis CHAMPION
Mandants	Mandataires	29 votants						
M. Claude HUET	M. Erwan GARREC							
M. Eric PORCHER	M. Francis CHAMPION							
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 32 PRÉSENTS 27 VOTANTS 29								

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Précision
Route du Gué de Mazé	Chemin du Gué de Mazé	De la VC n°16 (route de Trébouze) à la VC n°15 (route de la Reculée)
Chemin de Trébouze	Route de Trébouze	VC n°16, de la RD 55 (route de St Mathurin) à la VC n°15, route de la Reculée
Pré-Millau	Pré-Millau – RD 347	Zone commerciale du Pré Millau, le long de la RD 347
Rue de la Plaine	Rue de la Plaine	De la VC n°3 à la VC n°84 (en limite de commune avec Saint Mathurin)
Route de la Hutte	Chemin de la Hutte	VC n°58, de la route de La Ménitré à la route de la Macrère, en limite de commune avec La Ménitré
Route de la Boisardière	Rue des Laboureurs	VC n°84, de la route de la Ménitré à la rue de la Plaine et VC n°103, de la route de la Ménitré à la rue des Laboureurs
Rue des Laboureurs	Route de la Boisardière	VC n°3, de la route de la Ménitré à la rue de la Plaine (parallèle à la rue des Laboureurs – VC n°84)

Article 1 : décide de dénommer les voies suivantes :

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, La liste des délibérations sera affichée à la porte de la Mairie.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le Maire,
Christophe POT.



La secrétaire de séance,
Lucienne DUPUY.